

**Avis aux étudiants  
de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales,**

**Il est accordé un délai de 72 heures (trois jours ouvrables) aux étudiants désireux de formuler un recours. Ce dernier sera déposé auprès du département de rattachement de l'étudiant. Toute réclamation déposée au-delà de ce délai ne se sera pas prise en compte.**

Le 06/04/2014

**Vice doyen chargée de la pédagogie**